



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P022_2023

Date : 20/01/2023

OBJET : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de délégation de service public de l'espace aquatique Centre Cotentin à Valognes - Avenant n°1

Exposé

Le 13 novembre 2020, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de délégation de service public de l'espace aquatique Centre Cotentin a été notifié au groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés NOGA, (mandataire dont le siège social se situe 13, avenue Morane Saulnier 78457 Vélizy-Villacoublay) et SARRE ROUXEL LE TUTOUR (48, rue Sainte Anne 75002 Paris).

La tranche ferme s'élève à 12 625,00 € HT, soit 15 150,00 € TTC. La tranche optionnelle n°2 : « établissement du dossier de consultation et analyse des offres suivant une procédure « restreinte » » a été affermée pour un montant de 9 225,00 € HT, soit 11 070,00 € TTC.

A l'issue du premier tour de négociation, il apparaît nécessaire, au vu du déroulement de la procédure, qu'un second tour de négociation ait lieu.

Or, le prix forfaitaire de 9 225,00 € HT soit 11 070 € TTC de la tranche optionnelle n°2 étant basé sur un tour unique de négociation, il convient de procéder à la passation d'une modification du contrat initial afin d'ajouter un second tour de négociation.

Cette prestation constitue un service supplémentaire devenu nécessaire au sens de l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique.

Il est donc proposé de procéder à la passation d'un avenant afin de prendre en compte une assistance supplémentaire pendant la négociation des offres dont le coût est de 3 350 euros HT.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_197 du 6 décembre 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°5,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment l'article R.2194-2,

Vu la délibération n°DEL2019_141 du 12 décembre 2019 relatif au choix du mode de gestion du futur espace aquatique du centre Cotentin à Valognes,

Vu la décision de Président n°P344_2020 du 22 septembre 2020 autorisant la signature du marché n°A2001 relatif au recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de délégation de service public du futur espace aquatique du Centre Cotentin à Valognes,

Décide

- **De signer** l'avenant n°1A2001 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de délégation de service public de l'espace aquatique Centre Cotentin à Valognes avec le groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés NOGA, (mandataire dont le siège social se situe 13, avenue Morane Saulnier 78457 Vélizy-Villacoublay) et SARRE ROUXEL LE TUTOUR (48, rue Sainte Anne 75002 Paris),
- **De dire** que le montant de l'avenant n°1 est de 3 350,00 € HT soit 4 020,00 € TTC, entraînant une augmentation de 15,33 % du marché initial affermi (tranche ferme + tranche optionnelle n°2),
- **De dire** que le montant du marché public est porté à 25 200 € HT soit 30 240 € TTC ainsi réparti :
 - Tranche ferme : 12 625,00 € HT, soit 15 150,00 € TTC,
 - Tranche optionnelle n°2 : 12 575,00 € HT, soit 15 090,00 € TTC.
- **De dire** que les crédits seront inscrits au Budget Principal - ligne de crédit 78681 compte 611,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE



Marché public de prestations intellectuelles

Avenant n°1

**Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de
délégation de service public de l'espace aquatique
centre cotentin à Valognes.**

Marché n°A2001

Désignation de l'acheteur : Communauté d'Agglomération du Cotentin

8 rue des Vindits

50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

SIRET : 200 067 205 00019

Téléphone : 02.50.79.16.10

Service de l'acheteur en charge de l'exécution du marché public : Direction Equipements Sportifs d'Intérêt Communautaire

Objet du marché public : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de délégation de service public de l'espace aquatique centre cotentin à Valognes.

Numéro du marché : A2001

Date du marché : 2 novembre 2020

Date de notification du marché : 13 novembre 2020

Montant du marché :

- Tranche ferme composée de 3 phases : 12 625,00 € HT,
- Tranche optionnelle n° 2 « établissement du dossier de consultation et analyse des offres suivant une procédure « restreinte » » : 9 225,00 € HT (affermie par OS n°1),

Tranche non affermie à ce jour :

- Tranche optionnelle n° 3 (assistance au suivi du contrat durant 1 an) : 7 200,00 € HT,
- Tranche optionnelle n° 4 (assistance au suivi du contrat pour une année supplémentaire) : 6 600,00 € HT,

Imputation budgétaire : Budget principal – Ligne de crédit 78681

Informations SEM Marchés :

(à remplir par l'administration)

Code CPV principal : 71242000-6

Code(s) CPV additionnel(s) éventuel(s) : sans objet.

Type et élément de nomenclature : 70.04

Durée d'exécution du marché public : - 16 mois pour la tranche ferme,
- tranche optionnelle 2 en fonction du planning du titulaire tenant compte des délais réglementaires de procédure,
- 1 an chacune pour les tranches optionnelles 3 et 4.

CCAG de référence : CCAG PI approuvé par l'arrêté du 16/09/2009

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

M. David MARGUERITTE, Président en exercice de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en vertu de la délibération n° DEL2022_197 du 6 décembre 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n°5, le Vice-Président ou le conseiller délégué,

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances) :

M. David MARGUERITTE, Président en exercice de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en vertu de la délibération n° DEL2022_197 du 6 décembre 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n°5.

Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Trésorier – Chef de Poste TMA Cherbourg-en-Cotentin – rue François Lavielle – Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN - Téléphone : 02 33 10 11 90

ARTICLE 1 CONTRACTANT

Le titulaire est une entreprise individuelle

Madame / Monsieur

Ayant son siège social à

Téléphone

Mail

Numéro de SIRET

Le titulaire est une société

Madame / Monsieur

Agissant au nom et pour le compte de la société

Ayant son siège social à

Téléphone

Mail

Numéro de SIRET

Le titulaire est un groupement

Forme du groupement : Conjoint Solidaire

1^{er} Cotraitant

SARL NOGA (mandataire du groupement)

13 rue Morane Saulnier

78457 VELIZY-VILLACOUBLAY

Téléphone : 09.86.24.69.29

Courriel : contact@noga.pro

Site : www.noga.pro

SIRET : 804 304 707 00024

Code APE : 7112B

2^{ème} Cotraitant

SARRE ROUXEL LE TUTOUR (co-traitant)

Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle (AAPI)

48 rue Sainte Anne

75002 PARIS

Téléphone : 01 44 82 96 52

Télécopie : 01.45.08.87.04

Portable : 06 61 10 30 72 (Me ROUXEL)

Courriel : charlotterouxel@srltavocats.com

Site : www.srltavocats.com

SIRET : 813 821 519 00010

Code APE : 6910Z

ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT ET INCIDENCE FINANCIERE

Les modifications apportées aux stipulations contenues dans les pièces constitutives du marché public sont les suivantes :

Par ordre de service n°1 notifié le 22 mars 2022, la tranche optionnelle n°2 a été affermie.

La phase 2 « Négociation et choix du délégataire » de cette tranche optionnelle n°2, est actuellement en cours d'exécution.

A l'issue du 1^{er} tour de négociation, il apparait nécessaire au vu du déroulement de la procédure, qu'un 2nd tour de négociation ait lieu.

Or, le prix forfaitaire de 9 225,00 € HT soit 11 070 € TTC de la tranche optionnelle n°2 est basé sur 1 tour unique de négociation.

Aussi, il convient de procéder à la passation d'une modification du contrat initial afin d'ajouter un 2nd tour de négociation.

Cette prestation constitue un service supplémentaire devenu nécessaire au sens de l'article R.2194-2 du Code de la commande publique.

ARTICLE 2-1. : INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVENANT

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant initial global affermi : 21 850,00 € HT soit 26 220,00 € TTC incluant :

- Tranche ferme composée de 3 phases : 12 625,00 € HT,
- Tranche optionnelle n° 2 (affermie par OS n°1) : 9 225,00 € HT.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20% soit 670,00 €
- Montant HT : 3 350,00 €
- Montant TTC : 4 020,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : **15,33 %**

Le montant de l'avenant est ainsi réparti entre les co-traitants :

Tranche optionnelle n°2 – phase 2	NOGA		SARRE ROUXEL LE TUTOR		TOTAL	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Négociation : 2 nd tour	1 350,00 €	1 620,00 €	2 000,00 €	2 400,00 €	3 350,00 €	4 020,00 €

Nouveau montant du marché public (tranches affermies) :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 25 200,00 €
- Montant TTC : 30 240,00 € décomposé comme suit :
 - tranche ferme composée de 3 phases : 12 625,00 € HT,
 - tranche optionnelle n° 2 (affermie par OS n°1) : 12 575,00 € HT.

Fait en un seul original

→ **Signature de l'avenant par le titulaire**

Nom, prénom et qualité du signataire(*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

→ **Signature de l'avenant si le titulaire est un groupement**

Mandataire désigné :

Nom, prénom et qualité du signataire(*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

→ **Signature de l'avenant par l'acheteur**

Pour la Communauté d'Agglomération du Cotentin,	
Lieu de signature	Signature (date, nom, prénom et qualité du signataire)
Cherbourg-en-Cotentin	Pour le Président et par délégation, L'Elu(e) délégué(e)